

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_137V2

**MOTION DE SOUTIEN AU CLASSEMENT DE LA COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES EN
STATION DE TOURISME**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DEUX OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26/09/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
32	9	7	41

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Monsieur Bertrand PICARD, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Bruno ROBERT donne procuration à Madame Sylvie PAYET, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_137V2

MOTION DE SOUTIEN AU CLASSEMENT DE LA COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES EN STATION DE TOURISME

I – CONTEXTE

La commune de La Plaine-des-Palmistes a engagé une démarche visant à obtenir son classement en station de tourisme, conformément aux dispositions du Code du Tourisme (articles L.133-11 et suivants).

Ce classement constitue une reconnaissance officielle de la qualité de l'accueil, des équipements et des services proposés par la commune en matière touristique. Il permet également de renforcer l'attractivité du territoire, de soutenir l'économie locale et de favoriser l'accès à des dispositifs financiers et réglementaires favorables au développement touristique.

La Plaine-des-Palmistes dispose de nombreux atouts qui justifient pleinement cette demande :

- Un cadre naturel exceptionnel au cœur du Parc national de La Réunion ;
- Un climat tempéré et des paysages verdoyants propices aux activités de pleine nature (randonnées, écotourisme, etc.) ;
- Un patrimoine bâti typique, notamment ses cases créoles ;
- Des événements culturels et festifs (fête des goyaviers, marchés artisanaux, manifestations à venir) ;
- Un engagement fort en matière d'accueil et de services touristiques.

Le classement en station de tourisme constituerait un levier stratégique pour accompagner la commune dans sa volonté de valoriser ses atouts, diversifier son économie et préserver son cadre de vie. Cette démarche bénéficie par ailleurs du soutien de la population, des acteurs économiques locaux et de plusieurs institutions partenaires.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adopter la motion de soutien annexée à la présente note, afin d'appuyer officiellement la demande de classement de la commune de La Plaine-des-Palmistes en station de tourisme.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le Code du Tourisme, notamment ses articles L.133-11 et suivants relatifs au classement des communes en stations de tourisme ;
- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération ;

Considérant la volonté affirmée de la commune de La Plaine-des-Palmistes de valoriser son patrimoine naturel, culturel et architectural dans une démarche de développement touristique durable ;

Considérant la volonté de la CIREST de développer l'attractivité touristique de son territoire ;

Considérant le classement en station de tourisme de la Commune de la Plaine des Palmiste comme un véritable levier stratégique ;

Considérant le soutien exprimé par la population, les acteurs économiques locaux et les institutions partenaires ;

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 41 « Pour »,

- **D'APPROUVER** la motion de soutien au classement de la commune de La Plaine-des-Palmistes en station de tourisme,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

Patrice SELLY